



COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Comité syndical

Vendredi 16 décembre 2022 à 12 heures

Amphithéâtre Jean Cavaillès

Espace Dewailly - Amiens

L'année deux mille vingt-deux, le seize décembre à 12 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 12 décembre 2022. Cette séance s'est déroulée, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Monsieur le Président donne lecture de l'article L2121-17 du CGCT :

Le Comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Par conséquent : Le Comité syndical du 12 décembre n'ayant pas eu la possibilité de délibérer pour quorum non atteint, le Comité a été de nouveau convoqué ce 16 décembre et pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Mme Margaux DELÉTRÉ

M. Alain GEST

M. Pascal RIFFLART

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE

Communauté de communes du Grand Roye

Communauté de communes Nièvre et Somme

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

M. Michel WATELAIN

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Jean-Jacques STOTER

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Bernard THUILLIER

Communauté de communes du Val de Somme

Sauf :

M. Paul-Eric DECLE a donné pouvoir à Mme Margaux DELÉTRÉ
Mme Annie VERRIER a donné pouvoir à M. Pascal RIFFLART
M. Joseph DEBART a donné pouvoir M. Alain GEST
Mme Bénédicte THIEBAUT a donné pouvoir à M. Hubert CAPELLE
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à M. Michel WATELAIN
M. Alain DESFOSES a donné pouvoir à M. Jean-Jacques STOTER
M. Francis PETIT a donné pouvoir à M. Bernard THUILLIER

Excusés, absents : Mme FOURÉ, MM. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, SAVARIEGO, DARRAGON, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, DURIEUX, Mme HIVER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Étaient également présents :

Fatima OUADI, Directrice du PMGA
Dalila BOUDLAL, Opérateur de gestion
Marie COLLONVILLÉ, responsable PCAET

France DAVID, responsable des Finances et Adm. Générale, chef de projet PAT
Julie-Anne DAYAN, Chargée de mission CRTE
Christelle DOREMUS-BEAUDOIN, Assistante de direction, responsable RH
Séverine HEDIN, Responsable Développement économique
Anna PAILLET, Chargée de mission COT
Laurence RATAUX, Développeur économique
Fabien ROCHE, Responsable Tourisme

La séance est ouverte à 12 heures.

Après l'appel des élus, il est constaté que le quorum n'est toujours pas atteint mais peut valablement délibérer sans cette condition.

Madame DELETRE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance selon les points inscrits :

Le compte-rendu du Comité Syndical du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau
--

▪ Décision du Bureau du 6 décembre 2022

FINANCES – Demande de subvention pour une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme :

La stratégie de développement touristique partagée, établie en 2019, dispose dans son troisième axe de « Renforcer l'accueil et l'information des clientèles ». Cette priorité doit notamment être atteinte en assurant « une communication claire et uniformisée pour les clientèles touristiques ». La stratégie

préconise ainsi de « *coordonner progressivement les outils d'accueil et d'information des OT du Grand Amiénois* ».

La stratégie touristique ne préconise pas explicitement d'engager un rapprochement fort, ou une fusion, entre les 8 Offices de Tourisme (OT) du Grand Amiénois. Il n'en reste pas moins qu'elle indique clairement la nécessité d'une meilleure coopération et cohésion dans les pratiques et actions de chacun. S'il ne s'agit pas de remettre en cause les spécificités locales, il semble néanmoins pertinent d'améliorer la coopération d'ensemble pour « *faire destination* » et offrir un service cohérent et de qualité aux visiteurs.

Depuis la restitution de la stratégie partagée, en octobre 2019, puis son adoption, les différents OT du territoire et l'agence Somme-Tourisme se réunissent régulièrement (environ une fois par mois) sous l'égide du Pôle métropolitain. Ces réunions techniques permettent d'aborder les actions concernant la déclinaison opérationnelle de la stratégie, mais aussi des sujets d'actualité pour les OT. Ces réunions sont devenues, en un peu plus d'un an, un lieu d'échange d'idées, de travail, et de bienveillance collective qui ont permis la concrétisation d'un certain nombre d'actions depuis 2020.

Ces actions concernent essentiellement des outils de communication et de suivi de l'activité touristique qui sont facilement mutualisables. Mais, les premiers succès sont là et cela a contribué à ce que les membres du groupe de travail se connaissent mieux et apprécient de travailler ensemble. Néanmoins, les contraintes en ressources humaines existent et les Offices de Tourisme ont tous leurs propres projets et priorités à gérer. Il faut également souligner que la coordination des 8 structures et EPCI (certains OT en régie, d'autres non) n'est pas des plus souples. Cela ne facilite pas la réactivité parfois nécessaire à la concrétisation de projets de communication touristiques ou d'adaptation en période de crise.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager en 2023 une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois. Dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique établi avec la Région, celle-ci peut nous accompagner financièrement dans la réalisation de cette étude. Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% du coût en € HT de l'étude.

Le Bureau syndical a autorisé le Président :

- à signer tous les documents nécessaires au lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) afin de sélectionner le cabinet de conseils qui sera en capacité de réaliser cette étude
- à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la réalisation d'une mission opérationnelle afin de renforcer la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois. Le coût de cette étude est estimé à 50 000 € TTC,
- à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande de subvention, sur la base du budget prévisionnel ci-dessous :

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Montant estimé HT</i>	<i>Montant estimé TTC</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant estimé</i>
Réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois	41 667 €	50 000 €	Région Hauts-de-France (Contrat de Rayonnement Touristique)	20 833 €
			Autofinancement (Pôle)	29 167 €
TOTAL	41 667 €	50 000 €		50 000 €

M. GEST : Dans l'hypothèse où le résultat d'étude serait favorable à une mutualisation, il souhaite que ce dossier aboutisse au bout de la démarche.

M. RIFFLART : Bien évidemment mais pour cela, nous devons préalablement débiter par une étude.

FINANCES – Convention financière avec la CA Amiens métropole concernant la plateforme PCAET :

La convention a pour objectif de permettre le financement par Amiens Métropole de son compte individuel lié à la plateforme numérique du PCAET. La délibération concernant la « contribution action » n'étant pas signée par la CA il convient de passer une convention spécifique pour permettre la participation financière à l'abonnement au compte individuel de la plateforme Future Proofed Cities.

Il s'agit du prestataire retenu pour fournir au PMGA et ses EPCI un outil numérique de suivi, de pilotage et de communication pour les actions du PCAET.

Cette convention aura une durée de 4 ans pour une somme de 5 990,40 € TTC en 2022 et 6 040,32 € TTC en 2023, 2024 et 2025.

Le Bureau Syndical a décidé de passer une convention avec Amiens Métropole et a autorisé le Président à signer ladite convention selon les modalités énoncées ci-dessus et à encaisser les contributions annuelles sur les budgets 2022 à 2025.

FINANCES – Autorisation d'encaissement d'un chèque du CNAS :

Le Bureau syndical a autorisé le Président à procéder à l'encaissement d'un chèque du CNAS (réceptionné le 13/10/22) d'un montant de 212 €uros correspondant à un remboursement de cotisation. La recette s'effectuera sur le budget 2022 – Article 6479.

FINANCES – Convention de financement avec l'ADEME :

Dans le cadre de TENMOD - Plan de mobilité simplifié et schéma directeur vélo du Grand Amiénois pour lequel le Pôle métropolitain a candidaté et a été retenu, il y a lieu de passer une convention de financement avec l'ADEME selon les conditions suivantes :

Coût total prévisionnel de l'opération : 200 000 €

Montant de l'aide attribuée : 50 % sur les dépenses éligibles soit 100 000 € maximum.

Modalités de versement : A échéance de l'opération.

Durée de la convention : 34 mois à compter de la date de notification de la convention.

Le Bureau syndical a autorisé le Président à signer la convention de financement avec l'ADEME selon les conditions énoncées ci-dessus.

1- ADMINISTRATION GENERALE : Installation d'un nouveau membre syndical représentant la Communauté de communes du Grand Roye

Lors du dernier Conseil communautaire du Grand Roye, Madame Delphine DELANNOY, nouvelle Maire de Roye a été élue en qualité de représentante au Comité Syndical en remplacement de Monsieur Pascal DELNEF.

Il convient donc de procéder à l'installation de Madame Delphine DELANNOY en qualité de membre du Comité syndical représentant la Communauté de communes du Grand Roye.

Adopté à l'unanimité.

2- ADMINISTRATION GENERALE : Désignation de nouveaux membres dans les commissions d'études

Suite aux nouvelles élections de la commune de Roye, la Communauté de communes du Grand Roye nous a informé que les conseillers communautaires nouvellement installés, ont été invités à s'inscrire aux différentes commissions d'étude du Pôle métropolitain en remplacement des élus sortants.

Il est demandé au Comité syndical de délibérer pour prendre en compte ces modifications et désigner les nouveaux élus dans les commissions d'études.

La nouvelle liste des membres des commissions proposé vous a été transmise dans la note de synthèse :

COMMISSION PCAET ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(co-présidée par Monsieur Hubert CAPELLE et Monsieur Michel WATELAIN)

- RIQUIER Ludivine
- DOUAY Sonia
- BOCQUET Frédéric
- MINARD David
- SERRES Jean-Michel
- HERTOOUT Christophe
- HENRY Michel
- AVISSE Frédéric
- PETIT Franck
- MERCUZOT Benoît
- DESFOSSÉS Alain
- CHARBONNIER Sylvain
- BENEDINI Catherine
- DELFOSSE Jean-Philippe
- DELATTRE Gilles
- DELATTRE René
- LEDOUX Joris
- COMMERCY Xavier
- RODINGER Florence
- DELÉTRÉ Margaux
- BOCQUILLON Bernard
- NOBLESSE Albert
- BULCOURT Marc

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE-FINANCES

(présidée par Madame Brigitte FOURÉ)

- LAMOTTE Dominique
- CHOISY Michel
- HERTOOUT Christophe
- FRANCOIS Philippe
- DOMONT Anne-Sophie
- BOUTILLIER Corinne
- LEFEUVRE Jannick
- MERCUZOT Benoît
- LEBLANC Didier
- FOURDINIER Jean-Luc
- DEBEUGNY François
- CRAMPON Laurent
- MASSET Jacques
- LENGLET Xavier
- D'HOINE Catherine

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI INSERTION

(co-présidée par Monsieur Alain BABAUT et Madame Bénédicte THIEBAUT)

- VANDEPITTE Maryse
- NOCHEZ Didier
- DEMOUY Bertrand
- SURHOMME Alain
- CAPELLE Hubert
- BALZOT Xavier
- DEFRAANCE Hervé
- LEROYER Anne
- FOIREST Emile
- VILLET Jean-Luc
- LEMAIRE Annick
- DELATTRE Gilles
- TIRMARCHE Ghislain
- HERBETTE Jean-Luc
- BUISSET Christophe
- CLIQUET Claude

- MINARD David
- DELGOVE Rachèle
- MASSET Jacques
- DE MONCLIN Arnaud
- GERAUX Christophe
- DURAND Brigitte
- MAQUET Claude
- LEFEBVRE Jean-Luc
- DESFOSSÉS Alain
- **THEOT Elodie**

COMMISSION SCOT ET URBANISME

(présidée par Monsieur Jean-Michel MAGNIER)

- PINON Anne
- VERRIER Annie
- LAMOTTE Dominique
- CAPELLE Hubert
- DOUAY Sonia
- JUBERT Patrick
- GUIBON Eric
- QUIGNON Catherine
- SOISSON Patricia
- HENRY Michel
- THUILLIER Bernard
- MERCUZOT Benoît
- VASSEUR Dany
- DESFOSSÉS Alain
- DARRAGON Franck
- DEBART Joseph
- BENEDINI Catherine
- PRUVOST Maryline
- GAILLARD Patrick
- BILLORE Jean-Pierre
- LEMAIRE Anna-Maria
- LETESSE Michel
- LEROY Brigitte
- LAVOISIER Eric
- DOMONT Anne-Sophie
- DURIEUX François
- GEST Alain
- LENGLET Xavier
- STAMPER Michèle
- SAVREUX Pierre
- RENAUX Jean-Claude
- STOTER Jean-Jacques
- DEKYDTSPOTTER Pascal
- **DEVILLERS Olivier**

COMMISSION TOURISME

(présidée par Monsieur Paul-Eric DECLE)

- DEMOUY Bertrand
- PARENTY Vincent
- SURHOMME Alain
- De CAFFARELLI Christian
- **DELACOUR Fanny**
- MINARD David
- CARPENTIER Audrey
- BOCQUILLON Bernard
- AUBREE Pascal
- DUFOUR Guy
- **MAILLE Michael**
- LEMAIRE Annick
- MOREL Dominique
- FRANCOIS Philippe
- BEAUVARLET Franck
- CHEVIN Stéphane
- FLEURY Hubert
- BOUCHY Jean-Michel
- DELGOVE Rachèle
- BOHIN Pascal
- DELAIRE Rose-France
- SAVREUX Pierre

COMMISSION MOBILITÉ

(présidée par Monsieur Jean-Jacques STOTER)

- NOCHEZ Didier
- MEGLINCKY Philippe
- CAPELLE Hubert
- BLIN Nicolas
- SUIN Joël
- **MARETTE Valérie**
- VILLET Jean-Luc
- MINARD David
- BLOCKLET Patrick
- CRAMPON Laurent
- DESFOSSÉS Alain
- DEFOSSE Jean-Philippe
- DELASSUS Anthony
- BEC Gérald
- GUILLOT Manuel
- CARON-DECROIX Virginie
- COULON Eric
- DESTOMBES Michel
- BARDET Didier
- LALOI Bruno
- ROBITAILLE Pierre
- DOMART Alain

- De WAZIERS Isabelle
- RENAUX Jean-Claude

COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE, GRANDS PROJETS ET SANTÉ

(présidée par Monsieur Patrick GAILLARD)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • DAMAY Lydie • DOVERGNE Alain • BLIN Nicolas • BERTOUX Julia • THIEBAUT Bénédicte • <u>HEROUARD Josiane</u> • HERTOOUT Christophe • KSRA HADDAD Manar • DELGOVE Rachèle • DUFOUR Georges • De WAZIERS Isabelle • CAULIER Amaury | <ul style="list-style-type: none"> • MINARD David • CHEVALIER Sylvette • DELVILLE Anthony • OLIVIER Eric • DE ALMEIDA Sylvie • DEKYDTSPOTTER Pascal • FRANCOMME Hugues • REGNARD David • DELAMOTTE Romain • WURMSER Marc • GERAUX Christophe |
|--|---|

Adopté à l'unanimité.

<h3>3- FINANCES : EMC² Autorisation à lancer une procédure de marché public et à signer une convention de coopération relative à l'enquête mobilité certifiée CEREMA</h3>

12 ans après l'enquête déplacements, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et les EPCI le composant décident de lancer une nouvelle enquête sur le Grand Amiénois, selon la méthodologie « enquête mobilité certifiée Cerema » (EMC²).

Le Comité syndical du 17 octobre a validé le périmètre de l'enquête et décider de la composition du comité de pilotage.

Dans le cadre de cette enquête, une convention doit être signée entre le PMGA et le CEREMA pour acter le rôle et la participation de chacun.

Le Cerema est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la méthodologie selon les choix effectués par le comité de pilotage du Programme et dans le respect des règles standard édictées dans la définition des « EMC² ».

Le rôle du Cerema sur l'enquête « cœur » est de garantir la bonne adaptation de la méthodologie nationale aux besoins et spécificités locales, tout en garantissant la comparabilité nationale des données obtenues. Le Cerema est en charge de la définition et de la mise en place des options d'enquête complémentaire retenues conformément aux méthodologies nationales. Le Cerema s'assure que ces éléments sont bien pris en compte dès la procédure de recrutement du prestataire.

La participation du Cerema dans le cadre de la coopération prend la forme d'une mise à disposition de moyens humains à hauteur de 125 000 € HT jours travaillés au total pour sa participation à la réalisation du Programme.

Il existe cependant une différence entre les frais encourus par les Parties et la répartition de leur prise en charge par chacune des Parties. Cette différence détermine le versement d'une soulte

forfaitaire, ferme et non actualisable, par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois au Cerema d'un montant total de 17 000 € HT.

De plus, afin de réaliser cette enquête, un marché public devra être lancé pour la collecte et l'apurement des données.

Il s'agit de recueillir les pratiques de déplacement (tous modes de locomotion confondus) d'un échantillon de personnes résidant sur le territoire du PMGA – y compris les étudiants habitant en résidences universitaires – pour un jour « normal et moyen de semaine », du lundi au vendredi.

Le calendrier prévisionnel envisagé des trois phases de la prestation est le suivant, sous réserve que les vacances de la Toussaint démarrent le 21 octobre 2023 :

- Phase 1 : Conception et préparation de l'enquête, du lancement de la mission jusqu'à la veille du démarrage de la collecte, soit le lundi 9 octobre 2023,
- Phase 2 : Réalisation et suivi de la collecte, du mardi 10 octobre 2023 jusqu'au lundi 19 février 2024. Ce délai inclut la période d'enquête (hors aléas), du mardi 10 octobre 2023 au samedi 3 février 2024, et le délai nécessaire à la fin de la relecture et du contrôle des questionnaires fixé à 15 jours après la fin de la collecte terrain.
- Phase 3 : Apurement des données et mise au format standard des fichiers, depuis la fin de la phase 2, pendant un maximum de 6 semaines.
- Maître d'ouvrage : Pôle métropolitain du Grand Amiénois
- AMO technique du PMGA : ADUGA
- Référent technique du maître d'ouvrage pour le suivi de la mission du prestataire et assistant méthodologique dans la préparation de l'enquête : CEREMA

Le coût prévisionnel du marché public est estimé à 540 000 € HT soit 648 000 € TTC. Cette enquête pourrait être subventionnée par l'Etat et potentiellement par d'autres partenaires.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'enquête certifiée CEREMA et d'autoriser le président :

- à signer la convention avec le CEREMA,
- à lancer la consultation et à signer tous les documents y afférant,
- à solliciter les subventions auprès de différents partenaires et à signer tous documents relatifs à ces demandes.

Adopté à l'unanimité.

M. STOTER : La commission mobilité fera partie du Comité de pilotage car durant l'enquête de déplacement, ce Comité devra valider chaque étape.

4 FINANCES : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2023

Aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de

programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa de l'article 6 précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2022 et au BS 2022	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	207 460,00 €	51 865,00 €
21	Immobilisations corporelles	76 900,63 €	5 000,00 €
Total		281 900,63 €	56 865,00 €

Considérant qu'au budget 2022, les crédits ouverts au Budget Primitif et Budget Supplémentaire pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 281 900,63 €,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2023 de 56 865 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement,

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire un montant d'anticipation de 56 865 € au budget 2023 et d'autoriser l'inscription par anticipation des crédits suivants :

20	immobilisations incorporelles	51 865 €
21	Immobilisations corporelles	5 000 €

Adopté à l'unanimité.

5 FINANCES : Lancement de la consultation pour le document de promotion touristique et demande de subvention

L'idée qui a émergé lors des débats en Commissions Tourisme, est d'élaborer un document de promotion mettant en avant la spécificité vernienne du territoire.

Le budget estimé pour la réalisation de ce document (impression à 12 000 exemplaires) est de 31 000 € TTC. Ce montant inclut la création de contenus rédigés, la création graphique et la mise en page.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à lancer le marché à procédure adaptée (MAPA) pour sélectionner le prestataire qui sera en capacité de réaliser ce document ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT (Appel à projets Hauts-de-France 2022) pour l'opération suivante « Création d'un

document de promotion en commun pour les 8 Offices de Tourisme du Grand Amiénois » ayant un coût estimé à 25 833 € HT (31 000 € TTC) à hauteur de 13 000 €, soit 50,32 % du montant HT estimé ;

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande de subvention, sur la base du budget prévisionnel détaillé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

6- RESSOURCES HUMAINES : Création de poste chargé(e) de mobilité TENMOD

Le Pôle métropolitain a candidaté et a été retenu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités – Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) » de l'ADEME en proposant un projet d'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un schéma Directeur Cyclable (SDC) pour 5 EPCI du territoire.

Cet AMI qui vise à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités, notamment le déploiement d'une mobilité durable et solidaire au sein des territoires, répondait aux enjeux des EPCI associés.

Cet accompagnement prendra la forme d'un soutien financier et également d'un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

Pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié et d'un schéma Directeur Cyclable, il est proposé au Comité syndical le recrutement d'un chargé(e) de mission Mobilité mutualisé afin de coordonner les actions sous sa maîtrise d'ouvrage et assurer l'interface avec l'ADEME à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

7- RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au dispositif CDG 80 de signalements des Actes de Violences de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes (AVDHAS)

En application de l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique, depuis le 1^{er} mai 2020, les collectivités territoriales et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, puis les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et traiter les faits signalés.

A ce titre, le législateur prévoit que les collectivités locales et leurs établissements publics puissent déléguer sa mise en œuvre au Centre de Gestion, comme tiers de confiance extérieur, garant de neutralité, d'impartialité, et d'indépendance.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le CDG80 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- d'un certificat d'adhésion tripartite (CDG80, collectivité et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.

Il est à noter que les statistiques fournies par les prestataires font état d'un nombre annuel de signalements correspondant à 1% de l'effectif. En outre, le conseil aux agents permet de désamorcer 80% des signalements sans donner lieu ni à enquête administrative ni à des suites pénales.

Le Comité Syndical est sollicité pour :

- Autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (AVDHAS) définissant les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles, les modalités de résiliation, les avenants attachés,
- Autoriser le Président à signer le certificat d'adhésion tripartite (CDG80, collectivité et prestataire) fixant les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles, les modalités de résiliation, les avenants attachés.

Les crédits sont inscrits au budget, section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

PCAET : Retour sur la consultation publique - Information

M. CAPELLE : La consultation publique s'est clôturée le 15 novembre 2022 après un mois de mise en consultation de l'ensemble des documents composant le PCAET.

La consultation a permis aux citoyens de s'exprimer en contribuant sur des propositions d'actions. 17 avis ont été reçus (16 habitants + 1 groupe politique), des avis peu nombreux mais des remontées intéressantes ayant pour thématique : la formation, la sensibilisation, la mobilité, l'énergie renouvelable, l'agriculture et l'alimentation, l'aménagement et enfin les déchets et la sobriété.

Le mémoire de réponse aux avis de la consultation des autorités publiques est complété par les contributions issues de la consultation publique et les réponses du PMGA. Les personnes ayant contribué et accepté d'être recontactées recevront une réponse directe et seront invitées à un atelier « Tous acteurs ».

QUESTIONS DIVERSES

Communication des dates des prochaines instances :

Bureau syndical :

Lundi 6 février 2023 à 9h30

Lundi 27 mars 2023 à 9h30

Jeudi 1^{er} juin 2022 à 15h30

Comité syndical :

Jeudi 9 février 2023 à 15h30

Lundi 6 avril 2023 à 9h30

Jeudi 15 juin 2023 à 15h30

Monsieur RIFFLART indique qu'en février sera étudié le DOB avec des points très importants. D'ici la fin du mandat la révision du SCOT et le PCAET arriveront à termes, il est donc primordial de porter une réflexion sur les dossiers à venir pour le PMGA pour les prochaines années, un débat budgétaire sera alors nécessaire de la part des élus.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12 heures 30 et remercie l'ensemble des participants.

Le Président,

Pascal RIFFLART.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascal Riffart', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.